



## Procès-verbal de l'assemblée générale

Mercredi 4 juin 2025

Sont présent-e-s pour le comité : Mme A. Chouiter Djebaili (présidente), M. F-V. Pradervand (vice-président), M. O. Hostettler (trésorier), Mme M-L. Bouquet (membre), M. E. Flury (membre), M. D. Storrer (membre)

Sont présent-e-s pour le personnel de la LNCC : Mme A-C. Cattin, Mme C. Jeannet, Mme V. Junod (secrétaire de l'AG), Mme K. Sartori, Mme R. Sénéchaud.

Sont excusé-e-s pour le comité : M. C. Kuenzi

Autres présences selon liste de présence annexée.

La séance débute à 20h30.

### Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024
2. Rapport de la présidence
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Approbation des comptes 2024 et décharge au comité
6. Modifications des statuts
7. Elections
8. Budget 2026
9. Divers

Notre présidente, Mme Amina Chouiter Djebaili, ouvre la séance en saluant les personnes présentes et remercie l'ensemble de l'équipe de la Ligue neuchâteloise contre le cancer (LNCC) pour son précieux travail, les membres du comité pour leur investissement et notre directrice, Mme Sartori pour son professionnalisme.

En ouverture de l'AG, Mme Chouiter Djebaili mentionne les progrès phénoménaux de l'oncologie ces dernières années, ce qui permet de garder espoir face à l'annonce d'une maladie potentiellement mortelle et malheureusement bien fréquente dans la population. Les traitements sont de plus en plus nombreux et efficaces, mais leurs effets secondaires et leur toxicité sont variés. Aussi, bon nombre de patients gardent des séquelles qui vont impacter leur vie à long terme, tant sur le plan personnel que social et professionnel. Elle rappelle aussi l'importance de tirer tous à la même corde et milite pour une prise en charge des patients en équipe pluridisciplinaire. Notre présidente parle de la décision au plan national de mettre en œuvre un nouveau Plan cancer. Elle est convaincue de l'importance d'un tel outil, qui en mutualisant et en coordonnant les compétences de chacun, va permettre d'ajouter une lueur d'espoir à la lutte contre le cancer.

Sans réaction de l'assemblée, l'ordre du jour est considéré comme accepté.

### **1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 5 juin 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, sans commentaire.

### **2. Rapport de la présidence**

En continuité de son mot d'introduction, Mme Chouiter Djebaili insiste également sur l'impact du cancer aux niveaux économique, social, professionnel mais en particulier aussi sur la cellule familiale. C'est aux travers de ces constats que la Ligue neuchâteloise contre le cancer est motivée à mettre en place des prestations de qualité, au service des patients et des proches.

Ces actions et prestations sont pilotées par le comité mais sur le terrain c'est l'équipe de la LNCC qui œuvre au quotidien. La présidente présente les employés : soit Katia Sartori directrice, Valérie Junod responsable administrative, Thibaut Wettstein employé administratif en contrat à durée déterminée (CDD) en 2024, Annie-Claude Cattin infirmière-coordinatrice, Cindy Cupillard assistante sociale qui a quitté la LNCC fin 2024 et a été remplacée début 2025 par Romane Sénéchaud, Chloé Jeannet assistante sociale, félicitée pour la naissance de sa fille et remplacée pendant son absence par Jeevan Strauss en CDD.

Mme Chouiter Djebaili expose les chiffres-clés 2024 que nous pouvons retrouver dans le rapport annuel. Les projets majeurs menés l'année dernière sont le renforcement de l'offre de Groupes & ateliers comme la création d'un atelier méditation dans le Val-de-Travers, la création d'un compte LinkedIn, le lancement de travaux pour élaborer une nouvelle image de marque et une présence accrue de la LNCC dans la sensibilisation à la santé masculine. Dans ce dernier domaine, la LNCC a collaboré avec d'autres partenaires à la mise en lumière de Movember en soutenant ou participant à diverses manifestations, avec le CNP, RHNe, Having a ball et Cortableu.

Dans les actions de promotion de la santé, Mme Chouiter cite, dans le cadre d'octobre rose, l'organisation d'un événement festif le Bal de la Rose ou la participation à la Boucle de Canal Alpha pour la prévention solaire.

En 2025, la LNCC s'investira dans deux projets : FinTox, projet de la Ligue suisse qui a pour but de développer une méthode d'analyse sociale permettant de déterminer les facteurs de risque de précarité financière et la création d'une Antenne REAS avec la Ligue pulmonaire neuchâteloise et la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme ; cette antenne a pour objectif de proposer aux patients qui souffrent de plusieurs comorbidités et de problèmes psycho-sociaux un seul interlocuteur qui va pouvoir coordonner et actionner les diverses prestations nécessaires à leur prise en charge.

Les travaux sur l'image de marque ont commencé à se concrétiser en 2025 et pour octobre rose, un calendrier de photos avec des personnes touchées par le cancer du sein est en cours d'élaboration.

Mme Chouiter Djebaili précise que le rapport annuel permet de retrouver les informations sur l'année 2024 plus en détails.

### **3. Rapport du trésorier**

La présidente passe la parole au trésorier de la LNCC pour le rapport financier 2024.

M. Hostettler présente d'abord les comptes d'exploitation au 31.12.2024.

Il relève que la subvention cantonale a doublé (CHF 40'000.-) mais c'est la seule subvention que touche la LNCC, qui vit de dons et legs. La rubrique Collecte présente les montants reçus via les campagnes de fonds menées par la Ligue suisse. Les montants reçus pour cette rubrique comme pour les dons perçus directement par la LNCC sont en baisse. Les dons affectés, soit les dons perçus pour une cause ou une activité ciblée sont en légère hausse, néanmoins ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre des critères qui nous sont imposés, comme par exemple pour la recherche ou le soutien aux personnes touchées par le cancer du sein. Les autres produits sont constitués de prestations facturées par la LNCC et principalement par les montants facturés à Fourchette verte pour la gestion du mandat confié par l'Etat. Il n'y a pas eu de legs en 2024. Au total, cela représente CHF 396'000.- de recettes contre CHF 407'000.- en 2023.

Au niveau des dépenses, M. Hostettler met en exergue l'augmentation des contributions aux personnes, soit l'aide apportée aux patients et leurs familles. La population neuchâteloise est clairement touchée par la précarité, nous avons par exemple beaucoup de familles monoparentales.

Pour pouvoir aider nos patients, les assistantes sociales recherchent également des fonds externes auprès de fondations ou associations ; en 2024 elles ont pu obtenir CHF 78'000.- et elles sont remerciées pour ce travail. Les Contributions aux projets consistent en des dépenses pour une action notamment, comme octobre rose ou les activités de prévention. Notre trésorier explique que, sous la rubrique Fundraising, nous comptabilisons les frais facturés par la Ligue suisse pour la gestion des campagnes de fonds. Les frais de personnel, les frais de locaux et d'exploitation sont stables. Au total, les dépenses atteignent CHF 760'000.-. Le résultat d'exploitation est de

CHF -364'000.- avant la prise en compte des résultats financiers. Grâce aux bons résultats boursiers, nous enregistrons CHF 344'000.- de bénéfice financier. M. Hostettler rappelle que nous plaçons notre fortune selon un règlement de gestion étique, qui précise quels domaines nous excluons (par exemple l'industrie du tabac). Après la variation du capital des fonds et l'attribution de la réserve de fluctuation sur les valeurs, le déficit 2024 est de CHF -17'000.-. Selon notre trésorier, les résultats financiers s'annoncent plus volatiles en 2025 avec la politique du président Trump.

Concernant le bilan, M. Hostettler relève que l'actif a très légèrement baissé. Au niveau du passif, il signale l'augmentation du capital des fonds, due notamment à la réserve pour la recherche que l'accord de fundraising nous contraint à thésauriser, car il est difficile de financer des recherches pour un canton non universitaire et avec un montant en définitive modeste. Le capital de l'association se monte à CHF 4'867'000.-.

M. Hostettler présente encore les activités de la LNCC en fonction des heures travaillées afin d'illustrer ce que les finances permettent d'accomplir : deux tiers des prestations sont délivrées directement aux patients ou aux proches, soit 48% en conseil social et soutien psycho-social ainsi que 18% en programmes de réhabilitation et offres de groupes & ateliers. L'administration et la comptabilité représentent 19% des heures travaillées, 10% des heures travaillées dans les domaines de la prévention, de la communication et de la recherche de sponsoring, 10% pour les activités diverses.

#### **4. Rapport des vérificateurs de comptes**

M. Abplanalp, réviseur agréé chez VIGILIS SA, nous informe avoir procédé à la révision des comptes le 31 mars dernier à la Fiduciaire Hostettler Sàrl et remercie M. Hostettler et ses collaborateurs pour la bonne tenue des comptes. Il donne lecture du dernier paragraphe du rapport et recommande l'approbation des comptes.

#### **5. Approbation des comptes 2024 et décharge au comité**

L'assemblée accepte à l'unanimité des membres présents les comptes annuels 2024. Il est donné décharge au comité à l'unanimité par les membres présents hors comité.

#### **6. Modification des statuts**

Le comité propose à l'assemblée une modification des statuts afin de permettre une meilleure représentativité au sein du comité en fonction des présences effectives au cours de l'année et en fonction des départs et arrivées. Mme Chouiter Djebaili explique qu'avec un comité au minimum composé de 5 membres, 2 membres pourront demander une séance. Les modifications sont libellées ainsi :

- *Article 14 : Le comité se compose de 7 à 10 membres (...) modifié comme suit : Le comité se compose de 5 à 10 membres (suite inchangée...)*
- *Article 15 : Le comité se réunit sur convocation du président ou si le cinquième des membres le demande. (...) modifié comme suit : Le comité se réunit sur convocation du ou de la président-e ou si deux membres le demandent. (suite inchangée...).*

L'assemblée accepte à l'unanimité des membres présents les modifications proposées.

#### **7. Elections**

Mme Chouiter Djebaili informe l'assemblée de deux départs, soit MM. Kuenzi et Hostettler. Elle adresse ses plus sincères remerciements à M. Hostettler, trésorier de l'association depuis 26 ans. Elle relève son engagement fidèle et exemplaire en espérant que son remplacement se fera avec autant de vigilance.

Sur proposition du comité, sont nouvellement élus par acclamation Mmes Carine Crevoisier comme trésorière, Cornelia Friedhoff et M. Nicolas Sangra comme membres.

Mme Christiane Kaufmann demande qui s'occupera de la comptabilité avec le départ de M. Hostettler. K. Sartori lui répond que cela ne changera pas l'organisation telle qu'éprouvée jusqu'à ce jour, Mme Crevoisier étant employée par la même fiduciaire que M. Hostettler.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, le comité sera composé de la manière suivante :

Amina Chouiter Djebaili, présidente  
François-Vincent Pradervand, vice-président  
Carine Crevoisier, trésorière  
Marie-Laure Bouquet, membre  
Eric Flury, membre  
Cornelia Friedhoff, membre  
Nicole Sangra, membre  
David Storrer, membre  
Katia Sartori, directrice, avec voix consultative.

## 8. Budget 2026

M. Hostettler présente le budget et pour lui c'est toujours la même « rengaine » car la seule chose dont on soit un peu près sûr, c'est la subvention de l'Etat à hauteur de CHF 40'000.-. Pour les autres postes, c'est toujours difficile à prédire. Il espère que les membres et donateurs continueront à soutenir la LNCC au même niveau. En fonction des montants attribués aux différents postes, un déficit de CHF 775'000.- est budgété. En ce qui concerne les produits financiers, notre trésorier estime qu'il est très difficile de faire une estimation, la bourse joue au yoyo et en principe, ces mouvements ne laissent rien augurer de bon à la fin de l'année. Le résultat annuel prévisible est de CHF -290'500.-. Le déficit ne doit pas nous effrayer, le comité soutient depuis des années la position qu'on ne thésaurise pas la fortune mais qu'on la met à la disposition de la population neuchâteloise.

Le budget 2026 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 9. Divers

Aucun divers n'est demandé. Notre présidente remercie les personnes présentes et toutes celles qui nous soutiennent et souhaitent à chacun une belle soirée.

La séance est levée à 21h05.

Neuchâtel, juin 2025

### La Ligue neuchâteloise contre le cancer



K. Sartori, directrice



V. Junod, secrétaire au procès-verbal